

Fleuve Jaune: „A qui en incombe la responsabilité? Assurément, c'est un effet de mon manque de vertu; mais vous, ô dieu, comment pourriez-vous être seul à être disculpé? Vous devez faire en sorte que, quand les eaux sortent, on en retire du profit, que ce soit un avantage et non un tourment pour le peuple; alors vous et moi nous serons acquittés de nos devoirs respectifs; envers le Ciel nous n'aurons aucun tort; envers le peuple, nous n'aurons à rougir de rien.” — Ainsi, l'empereur et le dieu du *T'ai chan* nous apparaissent comme deux hauts dignitaires, de rang à peu près égal, qui ont été désignés par le Ciel pour assurer le bonheur du peuple, l'un par son sage gouvernement qui établit l'harmonie et la vertu parmi les hommes, l'autre par son influence régulatrice qui maintient le bon ordre dans le monde physique; l'un et l'autre sont d'ailleurs comptables de leurs actes envers le Ciel qui les a investis de leurs fonctions et envers le peuple qui attend d'eux sa prospérité. Par la coopération constante d'une puissance morale qui est l'Empereur avec les puissances naturistes telles que le dieu du *T'ai chan*, les sécheresses, les tremblements de terre, les inondations pourront être évités et le peuple sera heureux.

Le dieu du *T'ai chan* est encore invoqué dans d'autres cas où son intervention paraît au premier abord moins facilement explicable; nous trouvons, en effet, dans les prières de l'époque des *Ming*, plusieurs requêtes dont l'objet est d'annoncer à cette divinité le départ prochain des armées impériales pour quelque lointaine expédition militaire; le souverain prend d'abord la précaution de déclarer qu'il connaît la gravité de toute entreprise guerrière; il énumère les griefs qui l'obligent à recourir aux armes, malgré sa répugnance à user des moyens coercitifs; ayant ainsi justifié sa décision, il indique les périls auxquels vont être exposées ses troupes qui abandonnent leurs familles pour